



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Philippe et Anne CORNET-LELARGE** demeurant Rue de Hony 49 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Avenue de Hony, 47 à 4130 Esneux et cadastré division 1, section A n°70K6, 70V8.**

La demande vise les travaux suivants : **Transformation et agrandissement d'une habitation existante** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- le volume secondaire devrait présenter une hauteur sous gouttière plus basse, de minimum 15%, que celle du volume principal ;
- l'emprise au sol de l'ensemble des volumes secondaires ne devrait pas excéder 85% de l'emprise au sol du volume principal ;
- l'emprise bâtie devrait représenter au maximum 20% de la superficie constructible de la parcelle ;
- au maximum deux matériaux de parement sont admis pour la réalisation de l'ensemble des façades ;
- le zinc ne fait pas partie de la liste des matériaux de parement autorisés ;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtie lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions;

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article R.IV.40-2 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : **04/380.93.35**, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 05 novembre 2024 au 19 novembre 2024 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be